RÉSISTONS ENSEMBLE

CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°30 • Mai 2005

Résistons ensemble c/o CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Le dernier argument de la République : la matraque

Contrairement à ce à quoi s'attendaient gouvernement et syndicats, le mouvement lycéen n'a pas cessé avec le vote de la loi Fillon le 24 mars. Minoritaire mais déterminé, le mouvement s'est poursuivi, s'attirant cette remarque de la proviseur du lycée Turgot : « *Depuis 1968, c'est la première fois que je vois cela* » (*Le Monde* du 23 avril).

Des proviseurs qui auront tout essayé pour casser le mouvement : conseils de discipline, appels aux flics, intimidations adressées aux associations de profs ou de parents dont le seul tort est de soutenir la lutte de leurs enfants ou élèves. Le proviseur du lycée Montaigne déclare : « *J'éprouve un sentiment de révolte contre ceux qui ont encouragé les lycéens à manifester contre une loi votée* ».

Mais voilà : même votée, les lycéens n'en veulent pas. Alors, lorsque les couinements des proviseurs n'y suffisent plus, la matraque surgit pour faire rentrer la loi dans le crâne des lycéens. Violences policières lors de l'expulsion des occupations de lycées, inspections académiques ou annexes du ministère; arrestations et gardes à vue; et, au final, poursuites judiciaires (voir dans la rubrique « *Agir* »). Force doit rester à la loi, à *leur* loi. Peu importent l'injustice de la loi et l'injustice de son application.

Un proviseur s'inquiète, toujours dans *Le Monde*, des cours d'éducation civique manqués par les élèves. Les lycéens n'ont plus besoin d'éducation civique. Chaque coup de matraque leur aura appris, bien mieux que n'importe quelle leçon dispensée par l'Éducation nationale, la véritable nature de cette démocratie.

> Tout le monde aura droit à sa fiche biométrique !

Avec le coup d'envoi du projet de loi INES (programme Identité Nationale Électronique et Sécurisée) c'est une nouvelle étape dans le contrôle global des populations qui est franchie. La nouvelle carte d'identité électronique obligatoire qui se prépare pour 2007 fera suite au passeport biométrique européen prévu pour 2006. Cette nouvelle génération de papier d'identité comprendra dans une puce électronique, en plus de l'état civil du porteur, une série de donnée biométriques. Des empreintes digitales, une image faciale, et dans le futur l'empreinte de l'iris… La technologie employée sera la même que celle du passe Navigo de la RATP qui se généralise aussi pour les cartes oranges. Une puce inerte (Rfid) renvoie son contenu lorsqu'elle est activée à distance, de quelques centimètres à plusieurs mètres en fonctions des fréquences utilisées. Toutes les informations biométriques recueillies seront centralisées dans plusieurs fichiers qui pourront être croisés notamment à des fins policières et judiciaires. Le corps est un identifiant, le fichage biométrique est généralisé, le contrôle d'identité à l'insu de l'intéressé devient techniquement possible. La carte d'identité actuelle étant déjà réputée infalsifiable, c'est bien une volonté délibérée de flicage qui est en jeu. Si l'on ajoute à cela la vidéosurveillance, les développements d'un urbanisme « sécuritaire », ce sont autant de libertés qui partent en fumée. Mieux quadriller, surveiller, maîtriser, c'est mieux réprimer… Autant de mesures qui sont là pour asseoir la discipline de cette société d'exploitation.

> La lutte paie

Selon *Le Figaro* du 25/04, le ministre Villepin prépare un projet de loi sur la « prévention de la violence » qui renonce aux mesures les plus controversées de l'avant-projet Sarkozy sur la « prévention de la délinquance ». Rappelons que les travailleurs sociaux s'étaient mobilisés contre ce texte qui prétendait les obliger à signaler aux maires et à la justice les « délinquants potentiels », les transformants ainsi en simples auxiliaires de la répression. L'abandon de cette mesure, alors que l'essentiel du reste du texte est conservé, ne doit pas faire cesser la vigilance. La philosophie ultra répressive continue ses ravages : projets de loi liberticides (sur la récidive, sur les bracelets électroniques), rapports parlementaires délirants (rapport Benisti, rapport Hermange-Rudolph)…

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Performances policières à Paris et à Lyon

Le 1er avril, à la station Pigalle, des artistes qui voulaient présenter leurs œuvres dans le métro se font violemment prendre à partie par trois policiers. Bilan : quatre interpellations violentes et des poursuites pour outrage et rébellion. L'association « No mad nomades » fait appel à tous témoins présents. **(D'après le communiqué du Collectif Nomade). Contact : nomadnomades@hotmail.fr ou au Joys 42 bld de Clichy 18e.**

Le 30 avril à Lyon, à l'occasion d'une « manifestive » du festival des Résistances, la police gaze la foule place des Terreaux. Une jeune fille est violemment embarquée par des policiers de la BAC, sans brassards, qui l'électrocutent au taser. Six personnes passent en comparution immédiate après cette fête contre les frontières : quatre sont en détention jusqu'aux procès, dont la jeune victime du taser. On recherche du soutien et des témoins. **Contact : temoinslyon@free.fr**

Salumu Sumbu, décédé suite à un contrôle routier...

En 2001, l'homme de 43 ans est contrôlé place Clichy. Il n´aurait pas mis sa ceinture de sécurité. Il a été maintenu de force à terre, menotté par 15 policiers, puis aspergé de gaz lacrymogène. Constatant le malaise de la victime, la police appelle les pompiers mais, sans les attendre, transporte Salumu, toujours menotté, au commissariat. Il décède peu après.

La famille a porté plainte contre X avec constitution de partie civile. Salumu Sumbu est mort suite à une série de violences de la part de la police. Le rapport de quatre experts le confirme, mais Le 7 mars 2005, une ordonnance de non-lieu est rendue. Il n'y aura donc pas de procès. Les parties civiles et le MRAP font appel de cette décision.

(D'après le communiqué du MRAP)

Deux rapports dénoncent les violences policières.

Ce mois-ci, ce sont deux rapports (celui d'Amnesty et celui de la Commission nationale de déontologie de la sécurité) qui confirment que les violences policières à l'encontre des personnes s'accroissent (97 dossiers en 2004 pour 70 en 2003 à la CNDS) et que les personnes étrangères ou de couleur en sont particulièrement victimes.

À l'origine des interventions policières, il y a souvent le même motif: contrôle d'identité à titre préventif ou à l'occasion de regroupements de jeunes.

Amnesty souligne que, dans la grande majorité des affaires, les enquêtes de police internes ont souvent abouti à l'absence de poursuites effectives contre les auteurs des violations des droits humains. Beaucoup d'affaires ont été classées sans suite et n'ont donc jamais été soumises à un tribunal, même quand il existait des éléments crédibles prouvant qu'une violation avait été commise. Dans les affaires qui sont arrivées jusqu'aux tribunaux, les condamnations ont été relativement rares et celles qui ont été prononcées ont été essentiellement symboliques. Il était temps de dénoncer cette situation archi-connue, mais comment faire reculer les violences policières ? Là, les auteurs ne proposent rien.

Petit Bard – interpellations, intimidations et criminalisation.

Une quinzaine d'habitants du Petit Bard, membres de l'association « Justice pour le Petit Bard » et des membres du MIB ont été convoqués au commissariat central de Montpellier le 18 avril. Ils sont accusés de « séquestration » suite à une action de protestation contre les malversations dont ils sont victimes de la part d'une agence au service des gros propriétaires. Le parquet semble moins pressé de mettre en examen les responsables de ces malversations que de participer à la tentative d'intimidation des habitants... Les interpellés ont décidé de porter plainte pour diffamation !

Source : http//www.toutesegaux.net/article.php3?id_article=182

Roland Veuillet, la lutte continue.

Fillon refuse d'annuler la mutation d'office qui le frappe pour activité syndicale, en dépit de l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique. Il vient de faire son 11e Abitrairathon : Lyon – Brest, 1000 Km.

Info : http//www.roland-veuillet.ouvaton.org et http//www.persowanadoo.fr/sudeduc30

Contact : veuillet.roland@laposte.net

> Le tableau n'est pas donc si noir !

Suite à l'article « Menottes et tableau noir », paru dans RE n° 29, un lecteur nous précise qu'au Collège Sévigné de Roubaix : *« nous étions une minorité à refuser de reprendre les cours et à rester en droit de retrait, estimant que le recours aux forces de l'ordre ne pouvait en aucun cas être une solution et qu'elle risquait d'être pire que le mal. Lors d'une AG, le personnel a refusé qu'il y ait une présence policière pour revenir avec les élèves sur les évènements du 16 mars et les problèmes de violence préalables. »*

> SUR LE VIF (Lettre d'un enseignant de Lille)

Lycéens : répression à Lille vendredi 29 avril.

« Une histoire qui se passe au lycée Fénelon. Plein centre ville. Population pas particulièrement misérable.

Après une nouvelle journée d'action, les lycéens entreprennent une tournée des bahuts. Les portes sont fermées. Les manifestants entrent. Bousculade. Mais les chefs d'établissement n'ont pas l'habitude d'être "bousculés". Rapidement le chef d'établissement parle de "sa responsabilité". Les "intrus" ne posent aucun problème. Ils sont sages, calmes. Neutralisés, ils attendent. Le personnel de surveillance veille. Pendant ce temps, tout va bien. Les lycéens du lycée "attaqué" vaquent à leurs occupations. Les "sages", "calmes" visiteurs sont raccompagnés par l'administration à une porte, où les attendent des fourgons de police. Une plainte est déposée. Les jeunes lycéens sont emmenés au commissariat. C'est le chef d'établissement qui a tout orchestré. Un collègue ? Mon cul ! »

> AGIR



À Rennes, manifestation contre la politique de répression, les expulsions et les lois « sécuritaires ». **Le mercredi 11 mai à 15h place de la mairie.** RDV du collectif rennais contre les violences policières et sécuritaires : tous les mercredis à 20 H, fac de Rennes 2, métro Villejean université, bat F, salle F7.

Le procès en appel de Kamel Belkadi s'est tenu mardi 5 avril, à la cour d'appel de Nancy. Il est accusé à tort d'avoir mis le feu à l'usine Daewoo, alors en pleine lutte contre la politique de casse de l'emploi menée par un patronat mafieux avec la complicité des pouvoir publics. L'avocat général a requis 36 mois de prison dont 6 mois fermes. Les avocats de Kamel ont plaidé la relaxe. **Un rassemblement est prévu devant la cour d'appel de Nancy le 24 mai, jour du verdict.** Info : nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo/

Mouvement lycéen – Les procès : suite à une répression ciblée, plusieurs lycéens actifs ont été interpellés. **Samuel passe devant la 29e chambre correctionnelle du TGI de Paris le 25 mai à 9 h. Sallah, Adrien, Antoine le 31 mai à 9 h, 24e chambre... Métro : Cité.** (infos : www.resistons.lautre.net)

Les inculpations : suite à l'occupation d'une annexe du ministère de l'Éducation nationale, sept lycéens mineurs, un étudiant et un enseignant sont inculpés de « dégradation volontaire de bien publique en réunion et violence à l'agent en réunion avec arme par destination » (!). Nous ne les laisserons pas seuls !

Contact : comite.soutien@laposte.net

Festival des résistances et des alternatives à Paris

Débat sur la répression policière et judiciaire du mouvement lycéen, suivi d'un concert de soutien, dimanche 22 mai, à 17h, à l'Alternation. Info : http://frap.samizdat.net/

Procès pour outrage et rébellion **Ichem Benchahboune est convoqué devant le tribunal de St Etienne le 23 mai à 9h.** Il n'a rien fait de mal, c'est lui qui a été frappé par un policier le 26 février à St Etienne, et c'est pourtant lui qui est poursuivi pour outrage et rébellion... (Voir RE n° 29 et 28)

Plus d'infos : www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/.

Contacts : justicepourichem@yahoo.fr – reseaujeunes42@yahoo.fr contact@reseauxcitoyens-st-etienne.org – temoinslyon@free.fr